

A LA UNE

Pourquoi une nouvelle salle des associations ?



Logo : Brittany GARCIA

LOGO COQ LPG
Voir jeu concours P8

n°5

25 rue des Bourgades
30210 SERNHAC

04 30 06 52 30

secretariat@mairie-sernhac.fr
www.mairie-sernhac.fr

CITOYENNETÉ

Comme chats & chiens

VIE COMMUNALE

Projets 2025

AMÉNAGEMENT

Les travaux

CULTURE

Les festivités de l'année

Pourquoi une nouvelle salle des associations ?

L'ambition de cette nouvelle construction était évidemment de mieux accueillir les associations historiques du village, mais aussi d'en faire venir d'autres !

A quoi bon pourriez-vous nous dire ?

Les associations, en offrant différentes activités pour les jeunes et les moins jeunes, font se rencontrer les personnes, filent ce fameux tissu social dont nous avons tant besoin, puisqu'il paraît que nous sommes si divisés.
Oui, la salle des associations a pour ambition de rapprocher les gens, de créer par le village une fraternité ; elle doit faire que Sernhac ne soit pas un simple regroupement de logements.

Peut-être n'avions nous pas vu le rapport entre une raquette de « ping pong », une guitare, le yoga et le sentiment de lien entre les personnes ? Et pourtant, il est là !!!
Remercions donc les nouvelles associations que la salle a fait venir. Voyons la dynamique que cet équipement a engagée, les scolaires y ont déjà leurs habitudes, le quartier s'urbanise en toute maîtrise, les nouveaux projets, comme la mobilité douce ou les jardins partagés, vont bientôt s'y greffer et pourquoi pas la maison de santé ?

La salle des associations a été inaugurée le 4 mai 2024 en présence de Madame la députée Pascale BORDES, de Madame la sénatrice Vivette LOPEZ, du sénateur Monsieur Laurent BURGOA, du président de Nîmes Métropole Monsieur Franck PROUST, des conseillers départementaux Madame Murielle DHERBECOURT, Monsieur Gérard BLANC, du conseiller régional Monsieur Fabrice VERDIER, du sous-prefet Monsieur Mathias NEPPS et de l'architecte Monsieur Clément SUBIRANA. Merci à eux qui ont cru en ce projet.



Evolution de la collecte des ordures ménagère

La collecte des ordures ménagères est supprimée le jeudi
Passage des collectes jusqu'au 1^{er} juin 2025 :

- LUNDI : Ordures ménagères
- MERCREDI : Tri sélectif

(Du 1^{er} juin au 30 septembre collectes ordures ménagères le lundi et jeudi)

- Quand sortir et rentrer votre bac ? La collecte s'effectue à partir de 5h du matin, c'est pourquoi les bacs doivent être sortis la veille à partir de 19h et être rentrés au plus vite après le passage des équipes.

- Vous souhaitez composter ? Avec ou sans jardin, une solution existe pour réduire vos déchets. Demandez votre composteur ou votre lombricomposteur, il est gratuit !

- Votre bac de tri est trop petit ? N'hésitez pas à faire votre demande pour obtenir gratuitement un bac plus volumineux !

Rendez-vous sur le site ou l'appli monservicedechets.com

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS :

Gratuit et sur RDV
par téléphone : 0800 420 420

Nouvelle carte déchetterie

Comment obtenir la nouvelle carte

Scannez pour accéder directement à la plateforme en ligne



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. 21 bis, avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins.
Tel : 04.66.37.67.67

Des décors toute l'année



Comme chats et chiens...

DES MOTS ET DES HUMEURS

Si à Sernhac, comme dans toutes les communes, les problématiques sont multiples, comme dans toutes les communes aussi, au détour des réunions de quartiers, on se rend souvent compte que c'est le manque de respect du code de la route, les crottes de chiens sur le trottoir et les chats qui pullulent qui empoisonnent le quotidien des habitants.

Mais que fait la mairie a-t-on envie de dire ?

Mais que peut-elle faire encore, au regard de ce qu'elle a déjà mis en place pour traiter ces questions, à moins, et c'est peut-être la solution, d'établir une dictature ? On se doute bien que chez Kim Jong Un, aucune crotte de chien ne macule les « beaux » trottoirs tracés à la règle des esprits étriqués.

En définitive, que peut la « démocratie-sernhacoise » devant le fou du volant, la déjection canine ou le chat que l'on laisse « retourner à la nature » parce que c'est un animal ? Et bien, elle agit avec ses forces, elle aménage constamment les routes pour abaisser la vitesse, elle installe des caméras, des distributeurs de « sac à besoins », elle finance des stérilisations, elle emploie un policier municipal qui va à la rencontre des gens, qui explique, mais qui verbalise aussi, qui fait mettre en fourrière chiens et voitures.

Pourquoi ne met-on pas les gens en fourrière tout simplement ? Parce que, une démocratie ne repose

pas uniquement sur la loi comme les dictatures, mais aussi sur la morale, c'est-à-dire sur le sens des responsabilités de chacun, responsabilités qui ne sont écrasées nulle part et qui s'apprennent en s'éduquant.

Et oui, mesdames et messieurs, la démocratie en réalité ne repose sur rien, sur quelque chose qui n'est consigné nulle part, c'est ce qui fait sa faiblesse certes, mais aussi sa force, car c'est grâce à ce principe, qu'on ne croise pas un gendarme à chaque coin de rue de Sernhac et qu'on ne met pas systématiquement les gens en prison !

En définitive, la démocratie repose sur la « bonne volonté » de chacun et sur son désir de vivre avec les autres en bonne intelligence. Nous sommes d'accord, ça fait peur, mais c'est le prix de la liberté !

Mais alors, n'est-ce pas le rôle de Sernhac que d'éduquer ses ouailles à la responsabilité ? Certes non ! La commune n'a pas pour vocation de dire au gens ce qu'ils doivent faire. Ce n'est pas une école, elle n'est pas le père et la mère, elle n'est pas la conscience de chacun.

Alors, sommes-nous devant la fatalité du Fangio local, du Schumacher du dimanche, devant l'amoureux de la défécation canine ou du chat, animal libre et indépendant ?

Non, la mairie peut encore quelque chose. Elle explique. Petit glossaire :

Qu'est-ce qu'une voiture ? Animal en tôle, permettant de se

déplacer, garant d'une certaine liberté, mais qui, lorsqu'il n'est pas maîtrisé, tue tout simplement, au coin d'une boulangerie, devant une école ou une crèche.

Qu'est-ce qu'une crotte de chien ? Excrément mal odorant, reliquat de la nourriture du chien non assimilé par l'animal et porteur d'un certain nombre de germes s'opposant à la santé publique.

Qu'est-ce qu'un chat ? Animal domestique préféré des français, il vit avec nous, dans nos maisons. C'est pour cette raison que l'on se doit de le stériliser et de le vacciner. Sa vie n'est plus « naturelle ». Si on le laisse divaguer, il va adopter des comportements qui vont aller à l'encontre des nôtres pour le plus grand désagrément des deux parties. Certes, cela réclame un investissement financier, et si nous ne sommes pas prêts à y consentir, n'adoptons pas l'animal.

Parfois, « aimer les chats, c'est ne pas prendre de chats » !

La mairie cherche aussi d'autres solutions lors des réunions de quartiers avec les habitants. On y réfléchit à l'aménagement de la chaussée, à la vie avec nos concitoyens, avec nos chiens, avec nos chats...

Elle a répondu à un appel à projet du ministère de l'agriculture visant à aider les communes dans leurs actions de stérilisation. 13 503 euros lui ont été accordés à cette fin !

Cela suffira-t-il ?

Fonds de concours



Depuis plus de 15 ans, Nîmes Métropole s'est donnée la possibilité d'attribuer des fonds de concours à chacune de ses communes membres. Qu'ils concernent les équipements sportifs, culturels, la voirie ou le cœur de ville, les fonds de concours permettent d'épauler les communes et contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

L'enveloppe pivot soutenu à 50% du reste à charge est d'un montant de : 445 210 €

Le total des fonds de concours attribué est de : 371 499,79 €

Le solde de l'enveloppe pivot est donc de : 128 461 €

2022 :

- ✓ Construction d'une salle associative 125 918,58 €
- ✓ Rénovation du réseau d'éclairage public, 70 807,74 €
- ✓ Réaménagement d'un parking et d'une aire de jeux, 25 000,00 €

2023 :

- ✓ Travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la salle polyvalente, 32 718,51 €
- ✓ Mise en oeuvre d'équipements de vidéoprotection place des Planets : 748,20 €

2024 :

- ✓ Réalisation d'un pumptrack 40 965,00 €
- ✓ Aménagement du parking au marché couvert, 19 633,75 €
- ✓ Mise en oeuvre d'équipement de vidéoprotection au château d'eau : 1 411,08 €
- ✓ Mise en oeuvre d'équipement de vidéoprotection rue des Bourgades : 636,33 €

2025 :

- ✓ Aménagement de la CD 205, 52 525,00 €
- ✓ Acquisition d'un ENI et d'un ordinateur pour l'école maternelle, 1 135,60 €

Le montant de l'enveloppe pivot est de 445 210 €, il reste donc 73 710,21 € pour les futurs projets.

Bien vacant sans maître

PUBLICATION

La commune a lancé une procédure de bien vacant et sans maître pour la parcelle cadastrée section B n°725 afin de la reprendre.

Pour plus de renseignement, contacter le secrétariat de la mairie au 04 30 06 52 30.



Mémoire de Sernhac :

“Les inondations de 1958”

HISTOIRE

Aujourd’hui, LPG rencontre M. Chay, mémoire de Sernhac. Il nous propose de faire un petit voyage qui ne laissera pas de nous étonner ! Remontons le temps. En 1950, Sernhac est bien différent. La place des Planets n’existe pas. Autour de l’église subsistent des ruines, celles du cimetière et celles des maisons du vieux village !

« *C'est quelque chose que l'on a du mal à imaginer lorsqu'on se balade autour de l'église aujourd'hui, mais moi, j'y jouais enfant avec mes petits camarades* ».



« Ces pierres, on s'en servait pour construire des digues au Gardon. N'oublions pas que la majorité de ces digues était en roseaux ! Je revois encore Philippe Cadenet, cultivateur de son état, prendre ces pierres avec son premier tracteur, les transporter au Gardon et les ajouter aux roseaux pour renforcer l'endiguement ! »

« Chacun aidait le village comme il pouvait, à l'époque on vivait avec les inondations et il fallait se débrouiller ».

« Bon an mal an, on s'habitue, on attachait les échelles dans les champs pour qu'elles ne soient pas emportées par l'eau, on pratiquait une météo « expérimentale » : ciel rouge au coucher, vent le lendemain ! Pas de prévisions d'Evelyne Délia, c'était la tonalité de nos existences ».

« Mais voilà, le 30 septembre 1958, tout le long du Gardon, chacun a été dépassé. Avec les pluies diluviales sur les Cévennes, le fleuve nous a submergé, les plantations ont été étouffées par le sable, et pour la petite histoire, le mulet de Tessonnière a eu de l'eau jusqu'au poitrail ».

« 36 morts tout de même, principalement vers Ales. Alors, l'affaire est devenue une affaire départementale plus que de « débrouille ». Construction du barrage de Saintes-Cécile-d'Andorge, construction du barrage d'Anduze, d'écrêteurs de crues dont on croyait qu'ils nous préserveraient. Les inondations de 2002 ont malheureusement montré le contraire ! Mais cela est une autre histoire ».

« Je me rappelle que le Général de Gaulle a accordé une permission exceptionnelle de 48 heures aux jeunes gardois appelés en Algérie. Cela a ajouté un peu aux 23 jours de permission sur les 27 mois de service. J'ai pu revenir à Sernhac voir ma famille ».

Dans le contexte climatique anxiogène actuel, entre inondations et feux de forêt, le témoignage de M. Chay rappelle qu'à l'époque, le climat jouait déjà des tours, mais peut-être moins à cause de la main de l'homme. La main servait en ce temps à se protéger des forces de la nature. Aujourd'hui, elle se bat contre les transformations qu'elle a apportées à la nature.

Phillipe Millaud en retraite ? Non...

ECOLE

Phillipe MILLAUD a débuté sa carrière en 1986 à Valence où il a passé son concours et fait des remplacements pendant un an. Puis, ce fut le chemin du « pèlerin professeur », du « diable Vauvert », à l'école Courbet de Nîmes, direction Vers pont du Gard mais cette fois-ci en poste fixe.

Lassé quelque peu des habitudes du « titulaire sur poste », Philippe a ensuite choisi, et ce n'est pas une mince affaire au beau milieu de sa carrière, de rejoindre ce qu'on appelle dans le jargon de l'éducation nationale les « ZILS »*. Ce sont des professeurs qui font des remplacements dans la circonscription et qui « écumment » toutes les écoles. « Je n'avais pas envie de me poser » nous avait-il dit une fois ! Quand on connaît la difficulté du métier de remplaçant, cela en dit long sur le caractère du bonhomme ! C'est comme si il était retourné à ses premières amours !

Ce caractère, il finira par le poser enfin à Sernhac en 2017, en prenant le poste de direction jusqu'en juin 2024. C'est à cette date que s'est achevée l'histoire et qu'une autre a commencé, qui ne sera pas tout à fait une retraite, le terme serait mal choisi pour Philippe, tant on sait son amour du sport, particulièrement du « Hand », son amour des projets. Ces anciens élèves sont là pour en témoigner.

Et puis on ne sait jamais, en ces temps étranges, il manque de professeurs...

Philippe, tout Sernhac te dit encore merci.

*Zones d'Intervention Localisée



Sylvie PAUT a pris sa retraite

ECOLE

À u détour de sa vie professionnelle, Sylvie Paut a passé 35 ans à Sernhac à s'occuper en tant qu'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) de nos maternelles. Cette petite formalité accomplie, elle a décidé, non sans mal, de prendre un peu de temps pour elle ! Non sans mal nous dit-elle : « laisser ces chères têtes blondes n'a pas été facile, laisser les collègues, les professeurs et les parents non plus ».

Le temps des souvenirs est déjà là et c'est aux parents que Sylvie pense en premier lors de sa rencontre avec le LPG ! Imaginez qu'en 1989, date de ses débuts à l'ancienne école, certains parents qu'elle croise aujourd'hui avaient 3 ans, ce qui leurs fait maintenant 38 ans ! Admirable non ?



D'autres souvenirs se bousculent, du temps de l'école à l'ancienne, à la « Pagnol », rue de l'école, cela ne s'invente pas, c'était bien avant le groupe scolaire Pierre Coustou.

Comme aujourd'hui, « on accueillait les enfants, on aidait les enseignants à mettre en place les ateliers, on faisait le ménage le soir et pendant les vacances. On faisait garderie les après-midi d'été pour aider les gens qui travaillaient » mais, « on prenait le temps, c'était familial, c'était comme ma maison, j'y ai beaucoup appris ». En 2009, il a bien fallu déménager au nouveau groupe scolaire, céder au confort de la modernité, et malgré la nostalgie des anciens locaux, bien reconnaître qu'avoir la cantine sur place fut un progrès indéniable ; qu'avoir des classes pour accueillir la garderie en plein essor le fut tout autant ; reconnaître aussi, qu'un nouveau lieu change la manière de travailler : plus vite, plus administrative, plus rationnelle, en un mot plus efficace, ce qu'était devenue finalement l'éducation nationale et que, d'une certaine manière, les anciens locaux nous cachaient ! « Autre temps, autre mœurs ; ça n'a pas été désagréable, au contraire, juste différent » ! Déménager fut d'ailleurs une épopée, un mois et demi des vacances d'été, pour « emballer et déballer les cartons, ménage compris. Heureusement, Il y eut un super travail d'équipe avec les agents ».

« Les équipes, c'est ça qui avait changé aussi. Pendant 10 ans, à l'ancienne école, j'étais seule ATSEM en maternelle, puis, secondée par Véro et ensuite par Lise, Chantal, Laïla et Franky et par d'autres encore. Je les remercie infiniment. On a passé des moments formidables ensemble, avec les enseignants évidemment, mais je dois bien l'avouer, sans vouloir blesser personne, avec les enfants surtout, car ils ont toujours été ma motivation principale ! Je ne me suis pas retrouvée là par hasard ! » En janvier 2024, il a fallu dire au revoir à tout ça, prendre sa retraite, sans regret certes, mais avec un pincement au cœur tout de même. Chère Sylvie, nous te remercions pour toutes ces années passées au service de la communauté.

Les projets 2025...

MOBILITÉ DOUCE

Ça passe je te dis...

Que l'on puisse circuler librement et facilement au sein d'un village semble une évidence. Or, nos communes ont souvent une voirie d'un autre temps qu'il est difficile de conformer à nos modes de circulation moderne d'autant qu'il faut bien souvent en préserver la beauté et l'architecture.

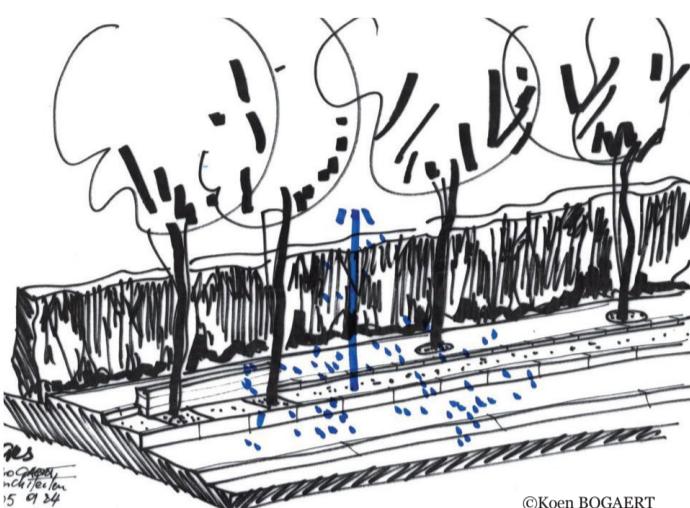
Ainsi, à Sernhac, se rendre à pied ou à vélo du monument aux morts à la voie verte n'est pas chose simple. Le 20^{ème} siècle a donné à ce trajet la priorité à la voiture.

Une voie piétonne va donc être construite côté mur, et une piste cyclable côté route. Les deux seront bien séparées, largement ombragées et paysagées. La circulation des piétons et des cyclistes allant par exemple du groupe scolaire au monument aux morts via la piste cyclable sera grandement facilitée et sécurisée.

Le bas du village sera comme « reconnecté » à son haut grâce à cette mobilité douce. Evidemment, si vous voulez faire ce chemin en sens inverse, vous en aurez parfaitement le droit !!!

On peut espérer aussi, que les sportifs, les touristes, les badauds, qui ne traversent le village qu'en suivant la voie verte, viennent voir son centre historique grâce à ce nouvel aménagement.

Vous pouvez jeter un œil sur le schéma de l'architecte à droite de l'article pour vous donner une idée du projet.



COUR D'ÉCOLE

Il fait chaud...

Du mois de mai au mois d'octobre la cour de l'école est une fournaise. On peut toujours nous dire qu'il pleut parfois devant l'entrée de l'école, mais ce désagrément peut se régler avec un parapluie en attendant.

Non, le vrai problème du midi, depuis toujours et encore plus aujourd'hui, c'est la chaleur du soleil ! Nous devons prendre des mesures avant que quelqu'un, enfant, professeur ou personnel tombe « escagassé ».

Nous allons donc procéder à une « désartificialisation » partielle des cours de l'école maternelle et élémentaire autrement dit à une « végétalisation ». Il nous faut de l'ombre, vite ; nous allons planter des arbres d'une taille certaine pour que leur maturité vienne rapidement et produise l'ombre et la fraîcheur dont nous avons tant besoin. Le toit des préaux devant les salles sera également isolé.



Les professeurs participent aussi à cette aventure en s'abritant sous l'ombre de nos futurs arbres. Ils ont effectivement profité de la « végétalisation » à venir pour déposer un projet de classe « à l'extérieur » auprès de l'éducation nationale. Gageons qu'elle y réponde favorablement.

Finances

Financement des actions en 2024

ACTIONS	Montant des travaux HT	territoire d'énergie GARD 30	GARD 30 Département	Occitanie	nîmes métropole	RESTE A CHARGE
SALLE ASSOCIATIVE	813 782 €		230 100 €	142 912 €	98 113 €	125 918 €
RENOVATION ECLAIRAGE	215 196 €	9000 €	64 559 €			70 807 €
PARKING HALLE A FRUITS	39 910 €				19 955 €	19 955 € soit 50%
VIDEOPROTECTION HS	4 094 €				2 047 €	2 047 € soit 50%
ECRAN NUMERIQUE INTERACTIF	1 691 €				845 €	945 € soit 50%
RENOVATION ENERGETIQUE ET MONTE CHARGE	74 411 €			18 632 €	8 974 €	23 402 € soit 31.45%
STERILISATION CHATS	13 503 €		13 503 €			0

Arrêt des comptes au 31/12/2023

Charges à caractère général :
459 450.39 € soit 31,31%

Charges de personnels :
771 022.24 € soit 52,55%

Intérêt de la dette :
66 794.86 € soit 4,55%

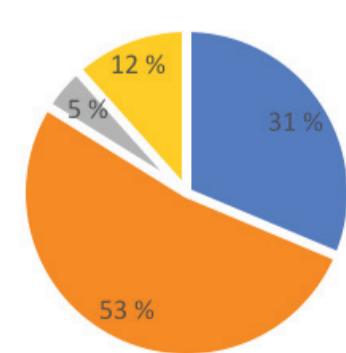
Autres charges :
169 997.08 € soit 11,59%

Excédent cumulé en section fonctionnement au 31/12/2023 :
1 086 744, 10 €

Evolution de la dette au 31/12/2024 :
1 259 056.64 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023

1 467 216,44 €



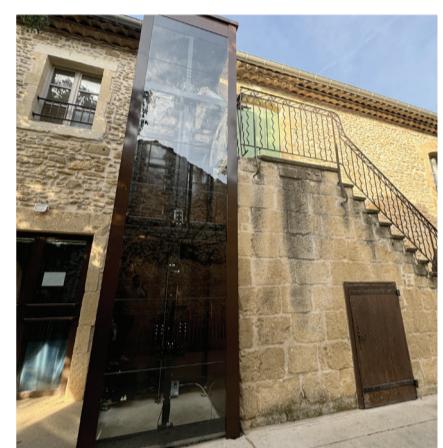
● charges à caractère général ● personnels ● autres charges ● Intérêt de la dette

Les projets réalisés...

Ça monte ...

La commune se devait de mettre en conformité légale la salle Michel Paulin en assurant l'accessibilité de son rez-de-chaussée à son étage. C'est chose faite. Un ascenseur a été installé. Chacun peut voir cette belle réalisation, puisqu'elle est à l'extérieur. Cette petite obligation a couté 25 000 €^{HT} heureusement subventionnée à 70 % !

L'étage est maintenant à la disposition de l'association Sernhac'art. Soyons certains que cette élévation inspire encore davantage nos artistes.



« Il faut cultiver notre jardin »

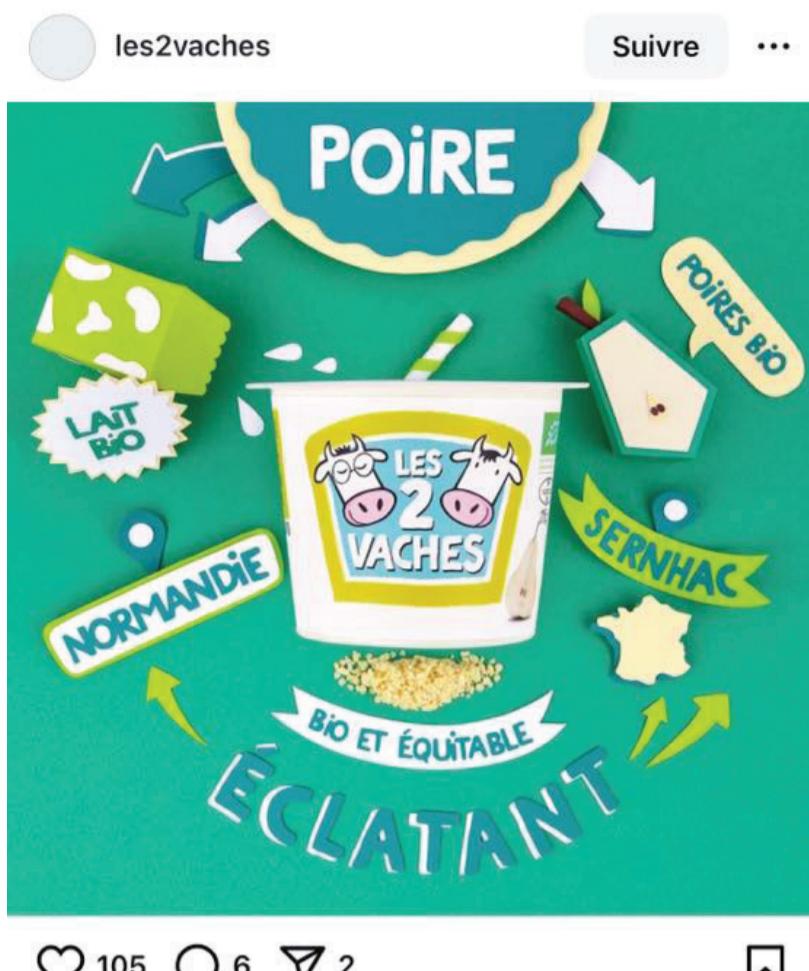
La mairie a acquis une parcelle de 3000m², alimentée en eau par le réseau BRL (Bas Rhône Languedoc), et mise à disposition de l'association « les jardins de Sernhac » par convention.

Mais encore ? L'association propose d'organiser cette parcelle en jardins partagés dans lesquels les membres pourront cultiver tel le Candide de Voltaire leurs fruits et légumes.

Si donc, vous voulez bêcher, biner, butter, sarcler et pailler vous êtes au bon endroit. Adressez-vous au secrétariat de la mairie, ou rdv sur la page facebook : *Jardins Partagés Sernhacois*



Le saviez-vous ? ...



Qui a testé ? 🐄

Le téléthon fait recette à Sernhac

Le week-end du 30 novembre, une foule nombreuse est venue montrer sa solidarité aux malades atteints de pathologies génétiques rares lors du Téléthon. Pas moins de 6 341,50 euros ont été récoltés.

De nombreuses animations ont été proposées, danse, dégustation d'un couscous, marché des exposants, exposition de voitures anciennes, trail, jeux de société, fanfare, père Noël et mascottes. L'ensemble a été orchestré de main de maître par l'association Dance n'forme soutenue dans sa tâche par les associations Sernhac multi sport et Sernhac'art. Un véritable week-end de générosité.



Gardons ALABRI

Un diagnostic gratuit pour tous les propriétaires d'un logement en zone inondable

Le risque inondation concerne plus de 50 000 habitants sur le bassin versant des Gardons. L'EPTB Gardons est en charge de la prévention de ce risque sur ce territoire pour le compte des communautés de communes et d'agglomération.



peut être requise. Ces travaux sont rendus obligatoires par les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour les communes qui en sont dotées.

Des travaux pris en charge à minimum 85% et jusqu'à 100%

A partir de septembre 2024, l'EPTB Gardons lance **Gardons ALABRI**, une vaste opération de diagnostics gratuits des logements situés en zone inondable !

Quels travaux pour protéger votre logement ?

Les propriétaires peuvent contacter l'équipe **Gardons ALABRI** du bureau d'études OSGAPI, qui a été mandaté par l'EPTB Gardons, pour procéder aux visites des biens et l'établissement d'un diagnostic. Celui-ci détermine la hauteur d'eau dans l'habitation à partir d'un levé topographique puis décrit les travaux à mener.

Il s'agit dans la majeure partie des cas de poser des batardeaux aux niveaux des portes pour empêcher l'eau d'inonder la partie habitable et de causer d'importants dommages. Pour les biens les plus exposés, la construction d'un espace refuge

peut être requise. Ces travaux sont rendus obligatoires par les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour les communes qui en sont dotées.

Des travaux pris en charge à minimum 85% et jusqu'à 100%

A l'issue du diagnostic, l'équipe **Gardons ALABRI** accompagne les propriétaires pour la réalisation des travaux en facilitant l'obtention de 80% de subvention de la part de l'Etat, une aide qui est complétée de 5% de subventions par Nîmes Métropole ou 20% supplémentaires de la part du Département du Gard pour les revenus modestes.

Vous avez dit ALABRI ?

La 1^{ère} opération **ALABRI** a été lancée par l'EPTB Gardons dès 2010. Elle a montré toute son efficacité lors des inondations de 2014 pendant lesquels certains propriétaires ont été protégés grâce aux batardeaux. **Gardons ALABRI** est la 3^{ème} opération **ALABRI** lancée.

Gardons ALABRI est une opération de l'EPTB Gardons avec le soutien financier de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Gard.



POUR UN DIAGNOSTIC GRATUIT !

Contacter l'équipe ALABRI :

09 74 76 93 52

alabri@osgapi.com

<https://osgapi.com/gardonsalabri/>



Établissement Public Territorial de Bassin Gardons • 6 avenue Général Leclerc 30000 NÎMES

Tél. : 04 66 2173 77 • contact@les-gardons.fr • www.les-gardons.fr [f](https://www.facebook.com/les-gardons)

Ici c'est pas PARIS

VIE QUOTIDIENNE



Avec près de 6 millions de rats présents dans les souterrains parisiens, la capitale n'est pas un exemple dans la lutte contre l'invasion de rongeurs.

Afin d'éviter toute prolifération à notre échelle, notre commune a mandaté une entreprise afin de dératiser l'ensemble de nos réseaux en cette fin d'année 2024.

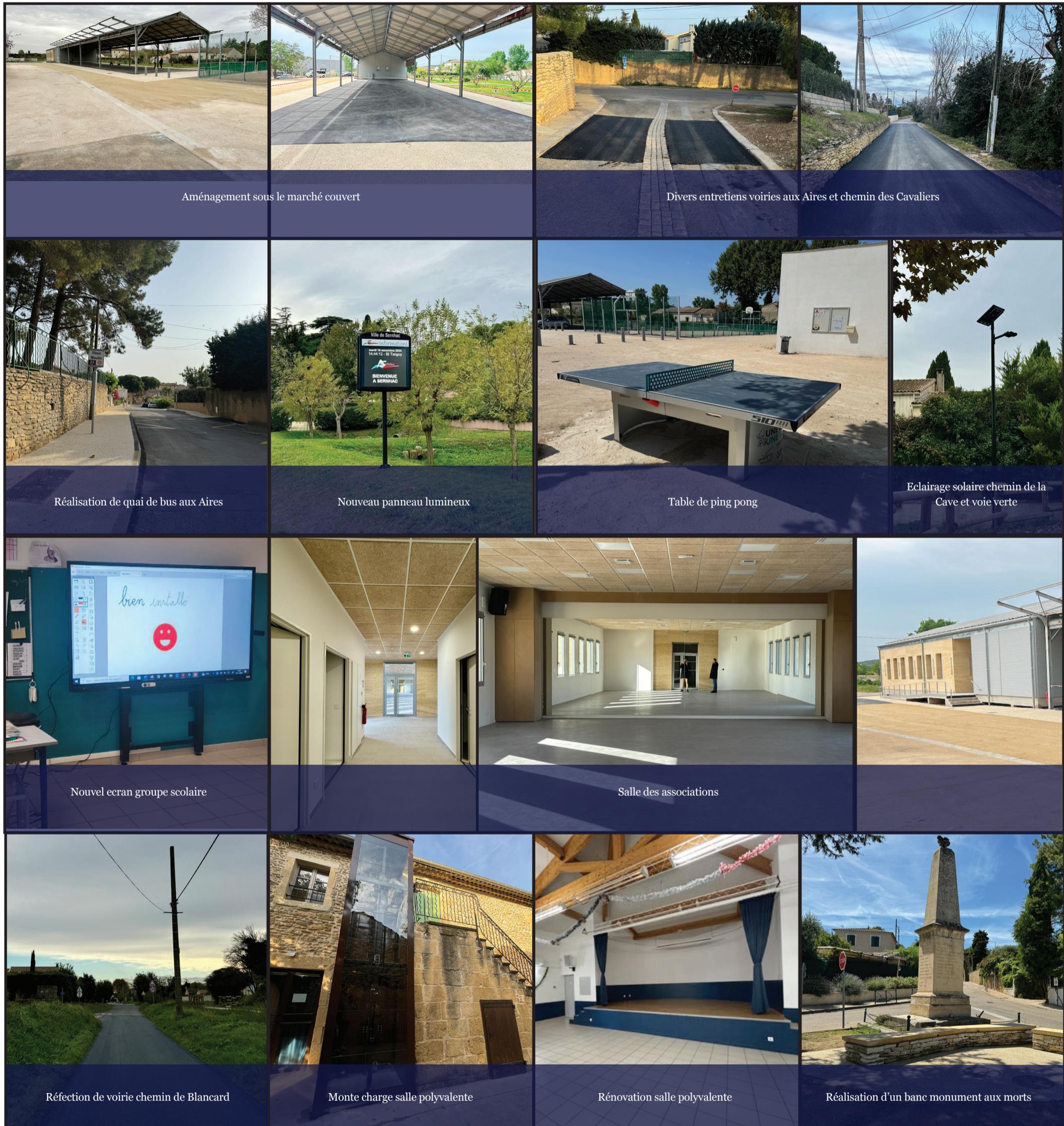
La terre est bleue comme une orange ...

ECONOMIE

Sur la commune de Sernhac, on connaît la volonté d'innovation de l'entreprise « Gilles CHAY Domaine des Roumettes », puisqu'elle fut la première à y cultiver des grenades avec une réussite certaine. Cinq hectares ont été récoltés en 2024 ! On ne connaît pourtant pas son esprit « aventureux », puisqu'aujourd'hui elle s'essaie aux agrumes !!! Et pourquoi pas des ananas pourrions nous dire ? Interrogé sur la question, Gilles CHAY nous ramène pourtant à la réalité : « le réchauffement climatique rend le climat de Sernhac propice à cette culture, nous nous essayons donc aux citrons, aux oranges et aux mandarines japonaises, le tout en BIO, comme l'est d'ailleurs toute l'arboriculture de Sernhac ». Eric Trémoulet, agriculteur à Montfrin, a également planté des agrumes sur les terres de Sernhac rejoignant ainsi l'aventure.

Voilà un joli défi que se lance l'entreprise « Gilles CHAY », à quand les « oranges bleues de Paul Eluard » ?

Les travaux



RECETTE

Moules à la sauce poulette

★★★★★ **Très facile**
 Préparation : 15 min
 Cuisson : 30 min

Ingédients

- 2.5 kg de moules
- 1 carotte
- 1 oignon
- 1 feuille de laurier
- Beurre
- Farine
- 2 jaunes d'œufs
- Jus de citron
- Crème fraîche

PRÉPARATION

- 1 - Cuire les moules dans une casserole avec 1 carotte, 1 oignon, 1 feuille de laurier et du persil. Une fois ouverte, ôter les coquilles et les tenir au chaud dans un plat. Filtrer le jus de cuisson dans une terrine.
- 2 - Dans une casserole mélanger une noix de beurre avec une cuillère de farine, mouiller avec le bouillon et laisser réduire. Ajouter les jaunes d'œufs le jus d'un citron et un peu de crème fraîche. Mélanger sans laisser bouillir.
- 3 - Verser l'ensemble sur les moules en ajoutant du persil haché.
- 4 - Déguster

Les évènements



Tous à vos agendas ! 2025

De janvier à juin : liste non exhaustive

19/01

■ Loto de l'Age d'Or

31/01

■ Loto de l'APEAES

02/02

■ AG Vallon

07/02

■ Vendredi de l'agglo

15/02

■ Soirée SMS

09/03

■ Loto du CCAS

22/03

■ Concert École de musique

30/03

■ Loto de l'Age d'Or

05/04

■ Soirée Dance 'n Forme

19/04

■ Soirée tapas Comité des Fêtes

26/04

■ EUREK'ART chemin des Traverses au Vallon

24-25/05

■ Sernhac' Art

01/06

■ Grand Prix Sernhacois

21/06

■ Fête de la musique

22/06

■ Auditions École de musique

Facile

4	1		7		3	5
		9		4	8	
7		5	3		9	6
1	5		8	7		4
	7	4		1	8	
8		2	9		1	5
8	2		6	5		3
7	1		8			
6	4		2		7	8

Difficile

4			8			
		5		4	2	
9	3	2				5
7			5	3	4	
	3		7			
3	2	6				8
6			9	5	1	
3	9		6			
7				4		

Directeur de publication : Gaël DUPRET

Rédaction : Commission communication.

Impression : IMPRIMERIE LAURENT - NIMES

Édition : N°5 Lou Pitchot Gal - Janvier

2025

Imprimé en 1000 exemplaires

ETAT CIVIL

Les actes d'état-civil ne peuvent plus paraître dans le bulletin municipal sans autorisation des personnes concernées.

NAISSANCES

- Émilie MAILLARD, née le 09.02.2024
- Chloé MONTEIL, née le 17.02.2024
- Juliette Patricia Corinne LECOCQ, née le 13.02.2024
- Yara BZAZOU, née le 27.02.2024
- Jean Jérémie Michel GARCIA SLAWINSKI, né le 05.04.2024
- Anna Geneviève SAUMET, née le 05.07.2024
- Sohan ZAAJ, né le 26.07.2024
- Ishaq Mohamed GHORAFI, né le 03.12.2024



MARIAGES

- Caroline COLOGNOLI et Cédric ARGELES, mariés le 03.08.2024



DECES / TRANSCRIPTIONS

- Cécile BRAUER, décédée le 05.03.2024
- Michèle SOUCHON veuve FAUCHIER, décédée le 30.03.2024
- René SOULIER, décédé le 05.04.2024
- Evelyne PACHÉCO, décédée le 24.04.2024
- Henri VINCENT, décédé le 23.05.2024
- Roland BOUZIGES, décédé le 15.06.2024
- Denise BARTHÉLEMY veuve BLANRUE, décédée le 10.06.2024
- Aurélie DURAND veuve LAURENT, décédée le 22.08.2024
- Claude ARMANET veuve DOMINGUEZ, décédée le 26.08.2024
- Martial MAUVAIS, décédé le 27.08.2024
- Olivier ROUVIERE, décédé le 27.12.2024



Marché dominical

Chers sernhacoises et sernhacois, nous vous rappelons que notre marché est ouvert tous les dimanches de 8hoo à 12h30. Vous y trouverez : un apiculteur, un maraîcher, un fromager, un boucher, un poissonnier, un traiteur, un food truck, également un étal de broderie et un étal de bijoux et accessoires.



Conférence des Maires

Le 07 Juin dernier notre commune a accueilli la conférence des Maires de Nîmes métropole .

L'occasion pour les 39 maires de notre agglomération de découvrir notre magnifique commune .

La conférence des Maires a lieu le premier vendredi de chaque mois dans une commune différente et permet aux Maires de débattre, d'échanger sur les grands enjeux , de mener une réflexion prospective sur les dossiers stratégiques pour l'avenir de notre agglomération.

Mesdames, Messieurs les Maires vous revenez quand vous voulez !



LPG, le format

évolue

LPG cherche toujours à se rendre plus accessible aux sernhacois, à les informer plus vite sur la vie du village, à garder un lien plus constant. Quoi de mieux que les réseaux pour y parvenir ?

Un article ou deux paraîtront en ligne sur le site de la commune, l'application, Facebook et Instagram.

En fin d'année, pour les personnes ne pouvant se connecter, ces articles feront l'objet d'un « récap papier », comme le journal que vous êtes en train de lire, agrémenté des nouvelles du moment et autres caractéuilles.

Jeu concours “le petit coq”

Merci à Brittany GARCIA d'avoir participé au concours du logo de notre journal.

Chers Sernhacois, c'est maintenant votre tour, tous à vos plumes et pinceaux !

Dessinez votre coq pour illustrer les futurs numéros de LPG. Un jury « impartial » choisira tous les semestres le coq vainqueur qui viendra orner fièrement la « UNE ». Les gagnants auront leur coq mis sous verre à la mairie. Envoyez vos œuvres en mairie.



Mutuelle santé communale

Centre Communal d'Action Sociale



MUTEO :

Permanence tous les 3^{ème} mardi de chaque mois l'après-midi.

Tél : 04 66 22 76 69



MA SANTE FACILE :

Le jeudi après-midi 1 fois par mois.

Tél : 06 67 66 04 21

Référent : M. BELMONTE Lionel

VOTRE APPLI

Sernhac

DISPONIBLE SUR

